

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA POLITIQUE DES REPARATIONS

L'opinion publique française commence à apercevoir que la manière de la politique pincariste, en plein accord avec la politique de réaction sociale et militariste du Bloc National, est beaucoup plus encore, quant aux résultats, que celle pratiquée par les précédentes.

Voici que la politique française s'isole de plus en plus, que dis-je, s'oppose à la politique internationale de tous les autres pays qui prirent part à la conférence de Gênes. La Belgique elle-même vient de nous laisser seuls dans les conclusions de la conférence des banquiers sur l'emprunt international à consentir à l'Allemagne pour le paiement des réparations dont elle a à assurer la charge, comme responsable d'avoir déclenché la guerre.

Certes, notre Parti Socialiste n'a aucun point particulier pour la finance cosmopolite. Il y a longtemps déjà qu'il a préconisé l'internationalisation des dettes de guerre et des réparations de toutes natures, comme moyen le plus sûr d'aboutir rapidement aux justes réparations; à la reconstitution économique du monde; au désarmement général et à la paix durable.

Mais nous sommes bien obligés de constater que la commission des banquiers de la haute finance internationale réunie à Paris, à la demande de la commission des réparations, a dû ajourner sa décision finale à cause de vices particulières de la France. C'est un fait que les études et suggestions de la haute banque internationale ont reçu l'acquiescement de tous les Etats représentés, à cette commission, sauf la France, et que c'est l'opposition de la France qui a fait ajourner, sinon rompre, la combinaison qui devait tendre, en l'état actuel des choses, à placer sur le marché international une série d'emprunts représentant le capital de la dette allemande et mettre par conséquent ce capital à la disposition immédiate des créanciers de l'Allemagne, en premier lieu de la France.

Un des journaux parisiens à grand tirage qui font souvent cortège à la politique gouvernementale, écrivait le 13 juin dernier : « L'ajournement du comité des banquiers, qui étudiait la question de l'emprunt international, crée au point de vue des réparations une situation nouvelle. » Quelle est cette situation ? Quelles peuvent en être les conséquences ? « Le fait saillant, c'est l'abandon, tout au moins provisoire, du projet d'emprunt qui devait permettre à l'Allemagne de fournir, dès cette année, à ses créanciers, des sommes importantes en espèces. Ce projet, il faut le reconnaître, peut être pour les créanciers de l'Allemagne, et en particulier pour la France, la source d'un double inconvénient.

« Premier inconvénient : la produit des réparations, en 1922, risque d'être maigre. « Le moratoire accordé à l'Allemagne pour 1922 prévoit le paiement de 720 millions de marks ou en espèces. A l'heure actuelle, les paiements effectués atteignent déjà 350 millions, et, à moins de complications nouvelles, la somme sera sans doute intégralement payée. « On sait, toutefois, que sur l'ensemble de cette somme, jointe au premier milliard de marks ou versé l'an dernier, la part allouée à la France n'est que de 140 millions. « Le même moratoire prévoyait, il est vrai également, le paiement d'une autre somme de 1.450 millions de marks ou en nature, s'ajoutant au total précédent. Sur ce total, 950 millions étaient alloués à la France. « Malheureusement, ajoute le grand journal bourgeois, les retards subis par l'accord de Wiesbaden, signé le 8 octobre dernier, ont empêché cet accord d'entrer en vigueur, et, du même coup, ont presque entièrement paralysé, pour la France, les paiements en nature. « Et il poursuit : Aussi bien prévoit-on que les 500 millions en nature prévus pour les autres créanciers de l'Allemagne, seront probablement intégralement payés cette année, la part de la France sera du fait de ce retard, singulièrement réduite. « Voilà jugée la politique de force, de poing tendu, de mémorandum à la précision méfiante et de mauvais vouloir. « Ce sont malheureusement, en fin de compte, le contribuable, les sinistrés et la classe ouvrière, avec la vie chère, qui paieront les frais d'une telle politique hâtentée, arrogante et négative quant aux résultats. « Les citoyens Léon Blum et Vincent Auriol ont informé le gouvernement qu'ils désiraient l'interpeller pour lui demander : 1. comment il envisage le problème des réparations et entend appliquer le traité de Versailles et l'état de paiement de Londres; 2. et sur les mesures qu'il compte prendre pour rétablir la situation financière et économique de la France; 3. pour résumer de façon pratique et définitive le problème des réparations. « Ce débat est grandement utile à l'heure où nous sommes et par la voix de nos deux camarades interpellateurs, qui ont étudié la question à fond, le Parti Socialiste affirmera, une fois de plus, sa volonté de voir aboutir les justes réparations qui s'imposent de même qu'il indiquera de nouveaux moyens pour aboutir par la coopération et par la concorde internationale, aux réparations rapides et à la paix durable, convaincu que cette politique serait autrement profitable à la France et à l'humanité, que l'autre politique d'occupation coûteuse, de menace et de force qui nous reconduirait fatalement à l'atmosphère mauvaise d'avant 1914, à l'aventure des guerres, dont les peuples ne veulent plus entendre parler jamais. « Charles GONIAUX, Député du Nord. »

Un rapide a dérailé à 80 kilomètres à l'heure. Metz, 23 juin. — Le rapide de Nancy à Metz, qui doit arriver à Metz à 13 heures 15, a déraillé cet après-midi, à 1 heure 10, entre Ars et Metz. L'accident s'est produit pendant que le rapide franchissait la vitesse de quatre-vingt kilomètres à l'heure, une section de la voie qui subit actuellement de légères réparations. Un seul accident à déplorer.

LE CRIME AMOUREUX DE PARIS

L'Assassinat du mari trompé

On lut aux Assises une lettre étrange écrite de sa prison par Burger l'assassin

Peu de monde au début de cette deuxième audience consacrée aux témoins. Une trentaine environ sont cités.

La tête coupée

Le docteur Paul, médecin-légiste, est appelé, dès l'ouverture des débats, à midi 40. Le docteur Paul explique aux jurés comment le 29 septembre 1921, il fut appelé à examiner la tête exhumée, au bois de Clamart, sur les indications des assassins. « Aucune fracture sur le crâne, dit-il. Les vertèbres du cou avaient été repliées dans la plaie même pour donner moins de volume au cou, que les assassins devaient transporter. A la partie supérieure du fémur, j'ai remarqué les traces de coups de scie qui ont permis le dépeçage. « Pendant cette déposition, Burger remue fébrilement les mains, de grosses mains rouges qu'il porte parfois à son visage maigre. Estelle Jobin, qui occupe sur les bancs n° 1, la place que tenait hier Burger, baisse la tête.

C'est à Burger que M. Drioux s'adresse après la déposition du docteur Paul. Le président insiste pour savoir si Burger commet seul ce dépeçage.

Le docteur Paul estime que c'est très vraisemblable. « L'assassin n'avait besoin de personne pour ce travail-là, dit-il. « Burger affirme, du reste, qu'il était seul. Estelle Jobin n'est pas venue une seule fois dans la pièce où il coupait le cadavre.

Le frère et les sœurs du mort M. Louis Jobin, frère de la victime, vient prêter serment. C'est un homme de 50 ans environ. Les accusés n'osent pas le regarder.

« Lorsque mon frère est disparu, dit-il, ma belle-sœur me conseilla de porter plainte. Mais je vis un commissaire de police à qui je fis part de mes soupçons. Puis, lorsque les journaux parlèrent de la découverte d'un trou humain repêché à Boulogne, qui faisait état de cette découverte, à Toul, à ma belle-sœur, puis je réfléchis et je l'envoyai à ma sœur. J'étais, de ce moment, convaincu qu'il s'agissait de mon frère et je ne voulais pas donner l'aveil aux complices. « Le témoin dit que son frère Gaston était un bon, un faible, une « fillette » (sic), mais très estimé de ses parents. Il avait, dit-il, le goût de sa femme et n'osait se séparer d'elle. « Pendant le défilé des témoins, on a retiré des pièces à conviction le local vert qui contient les deux mains coupées de la victime. Des papiers, des cahiers, des lettres, l'ont remplacé. Les trois sœurs de la victime viennent dire les versions qu'Estelle Jobin leur donna pour expliquer la disparition de son mari.

D'abord, elle nous a appris que son mari Jobin avait détesté, puis elle a ajouté qu'il « partit avec une maîtresse en abandonnant sa femme. Le ménage ne fut jamais très uni, constate Mme Jobin allée, domiciliée en Suisse, mais tout de même, nous ne pensions pas que sa femme en arriverait là. Notre frère était très obéissant et très doux. »

Propos de concierges et « Affaires de famille » Mme Hermann, concierge, qui connut le ménage Jobin, commence par déclarer qu'elle n'avait aucune estime pour Mme Jobin, et qui recevait des amants. Quant à M. Jobin, c'était un homme qui avait de l'argent. Estelle Jobin proteste contre ces assertions.

La concierge maintient ses déclarations. « Je suis bien surprise que mon mari ait fait des confidences à Madame », dit l'accusée en déclinant le témoin. « Mon mari parlait peu et jamais à la concierge. « Une autre concierge, Mme Michel, fut témoin sur scène entre M. Jobin et sa femme. « Je voulais intervenir, mais on ne répondit : Ce n'est rien, ce sont des affaires de famille. « Elle supplémente l'observe M. Drioux, qui fait aussitôt introduire M. Le Garrigou. C'est encore un concierge. Mais il déclare, lui, que les époux Jobin s'accommodaient très bien.

M. Alcide Delmont lève les bras, et M. Darmont sourit. « Nous sommes en présence d'affirmations contradictoires et tout aussi précises, remarquent les défenseurs. « Une quatrième concierge, Mme Marchand, déclare que M. Jobin avait interdit à sa femme de recevoir certaines personnes. Estelle Jobin s'explique avec véhémence sur les défenses qui rappellent le témoin.

Mais voici la cinquième concierge, M. Espagne, qui se rappelle que Estelle Jobin avait des amants. L'accusée proteste avec véhémence : « Oh ! mais c'est tout à fait l'inverse ! Oh ! mais qu'est-ce qu'on veut raconter ici ! Vous m'avez confié vos enfants. Vous venez raconter des choses fausses ! (Mouvement). « Vous êtes une misérable, Madame, dit Estelle Jobin au témoin, plus misérable encore que moi ! (Mouvement). « M. Alcide Delmont demande à Mme Espagne pourquoi elle confia ses enfants malades à Mme Jobin. « Parce qu'elle était malade et que je ne pouvais pas les soigner. Ce me soulevait le cœur. « Oui, concit M. Alcide Delmont, la mère qui vient déposer ici ne peut pas soigner ses enfants elle-même ! « Je ne concl. si pas, dit M. Drioux, mais MM. les jurés ont déclaré. L'audience est suspendue à 2 h. 30.

Une lettre étrange A la reprise de l'audience, le 2 h. 45, M. Alcide Delmont remet au président Drioux, pour lecture, une lettre de Charles Burger, adressée au début de sa captivité, à un ami, M. Vigouroux.

M. Drioux donne lecture de cette lettre : « J'ai agi sous la pression de l'amour, écrit Burger. Tout le monde d'ailleurs est pour moi. Pour la justice, je ne suis pas coupable et l'opinion publique m'est favorable. Je ferai six ans au plus. J'espère avoir un avocat ont peur que je ne m'accuse pour épargner — maîtresse. Je devrais sans doute verser 2.000 francs à titre moral. La victime n'a droit à rien, à aucune indemnité. Un million ne la ferait pas revenir maintenant (sic). L'amour et la femme nous font faire des bêtises. Lorsque nous serons libérés, nous resterons 30.000 francs nets pour rembourser quelque chose à Paris. L'avisage de ce pourra à nos prochains (sic). « Je prie pas de cette lettre, c'est en douce que je te la fais parvenir. » Mais voici qu'on fait entrer celui qui a reçu cette curieuse lettre qu'on vient de lire.

Accablante déposition C'est M. Vigouroux, marchand de vin, rue de la Harpe, qui a remis lui-même la lettre de Burger à M. Alcide Delmont tout à l'heure. Le témoin s'avance à la barre. « J'ai reçu une lettre de Burger par un monsieur qui tenait de la Santé, dit-il. Elle émanait de Burger. Je n'ai pas cru devoir la remettre à la justice à ce moment-là, mais je l'ai remise aujourd'hui parce que j'ai vu ce matin dans les journaux que Burger chargeait Estelle Jobin et que, d'après cette lettre, la justice paraît avoir été égarée par le coupable (Mouvement). Je n'ai rien envoyé à Burger, ni à sa maîtresse. « J'ai gardé le document, voilà tout. « Charles Burger, complètement décontenancé, reconnaît son écriture, puis la lettre. Alors, M. Alcide Delmont demande s'il est exact que Burger, à la Santé, adressait des lettres à sa maîtresse en se servant du nom de Alcide Delmont sur l'enveloppe pour la faire parvenir. « Burger, la voix hésitante, reconnaît encore ces faits. « Le témoin Vigouroux ajoute : « J'ai bien connu Burger. C'est un homme ferme, réfléchi. Je l'ai vu à l'armée. Ce n'est pas un garçon à se laisser influencer par une femme (Sensation). « Burger est assis pendant cette déposition. Il paraît très abattu. « Après l'incident de la lettre qui a provoqué de nombreux commentaires dans la salle, on entend des employés du Grand Hôtel. « Un dit que Jobin gagnait 2.000 à 2.500 fr. par mois ; l'autre, M. Fanché, que Jobin était un gentil garçon, serviable, sérieux, très estimé. « La préméditation Voici maintenant Mme Bonnot, femme de chambre, M. Beaudoin, employé, et Mme Beaudoin, employée. Tous les trois font partie du personnel de l'hôtel où travaillait Jobin. « Mme Beaudoin se souvient que Mme Jobin lui annonça un jour que son mari allait quitter la France. Trois semaines après, Jobin disparaissait. « Trois semaines, remarque M. Maurice Garçon, avocat de la partie civile, mais voilà la preuve de la préméditation. « M. Maurice Thomas, avocat de la légation Suisse, reçoit la visite de Jobin quand celui-ci vint se renseigner sur sa situation militaire. « Ce que je puis dire, déclare M. Thomas, c'est que Jobin me paraissait disposé à se mettre en règle et qu'il voulait que sa situation militaire fut nette. « Un expert comptable, M. Ragout, expose les ressources financières de l'accusé. « Burger, dit-il, avait au 23 mars dernier, provenant de ses économies personnelles et de ses pouboures, une somme de 30.300 fr. Lorsqu'il acheta son hôtel, à Toul, il vendit les titres qu'il avait, soit 25.400 fr. Ainsi, il put payer, comptant 25.000 francs son établissement de Toul. « Ces déclarations de l'avocat confirment celles que Burger fit hier au cours de son interrogatoire et de l'instruction. « Sous-officier estimé M. et Mme Mazureau, témoins cités par la défense, ont connu le ménage Jobin. « Jamais, disent-ils, on n'a pu s'approcher de quoi que ce soit de grave à Mme Estelle Jobin. « C'était un sous-officier estimé de ses chefs et de ses camarades. Je le crois incapable d'écrire une lettre anonyme », ajoute M. Mazureau à une question de M. l'avocat général Barathon de Mousaux. « C'est une coquine, mais soyez indulgent pour mon fils » La défense renonce difficilement à la déposition de la mère de Charles Burger. « Il vaut mieux ne pas l'entendre », dit M. Drioux. « Elle a été citée régulièrement », dit la défense. « Alors, qu'elle parle, puisque vous le voulez », décide M. Drioux. « Mais la mère peut se plaindre. « C'est une coquine, dit-elle, se tournant vers l'accusé, je la maudis cent fois. Messieurs les jurés, soyez indulgents pour mon fils. « Coupables à égalité M. Maurice Garçon dit que les deux accusés ont apporté dans le crime une coopération à peu près égale. Il établit la longue préméditation et la lâcheté de l'assassin, froid et méthodique, et reproche aux deux coupables d'avoir tenté ensuite de déshonorer leur victime. L'audience est levée à 18 heures.

Le temps d'aujourd'hui Vents modérés ou assez forts de Nord-Est. Ciel nuageux ou très nuageux ; éclaircies, averses et grains, rafraichissement. Le minimum de température sera d'environ 7°.

L'assassin de Gourlay est condamné à mort

Daguebert doit être exécuté sur une place de Boulogne-sur-Mer

A l'audience du 23 juin, a comparu devant la cour d'assises du Pas-de-Calais, le garagiste Achille Daguebert, 39 ans, de Marquise, accusé de l'assassinat de l'Anglais Gourlay.

Voici les faits : La disparition de William Gourlay Le 30 novembre 1920, dans l'après-midi, le nommé Gourlay Ernest-William, âgé de 25 ans, sujet britannique, directeur des travaux de la société de l'Impérial France, de Douvres, en résidence à Boulogne-sur-Mer, qui était venu livrer au nommé Daguebert, garagiste à Marquise, une voiture automobile dont le prix d'achat avait été fixé à 25.000 francs, disparaissait brusquement, sans laisser de traces.

Daguebert prétendit que trois Anglais étant venus à passer en automobile, étaient arrêtés pour lui acheter de l'huile, que les Anglais connaissaient Gourlay et lui avaient proposé de l'emmener avec eux à Boulogne, dans leur voiture.

Le versement des 25.000 francs avait été effectué en leur présence et aussitôt après Gourlay était monté dans leur voiture. On put donc supposer que les compagnons de Gourlay avaient pu le faire disparaître pour s'emparer de la somme qu'il portait sur lui et les recherches s'orientèrent d'abord de ce côté.

Les révélations d'un voisin Le 12 juin 1921, à la suite d'un vol d'une voiture automobile dans lequel Daguebert était compromis et qui avait amené son arrestation, un voisin de celui-ci, le sieur Gressier, révéla qu'il avait été frappé de ce fait qu'une partie du jardin de Daguebert avait été bûchée d'une façon insolite au début de décembre 1920, quelques jours précédemment après la disparition de Gourlay. Des fouilles aussitôt effectuées amenèrent la découverte du cadavre en état de décomposition complète de ce dernier. Mis en sa présence, Daguebert se reconnut l'auteur du meurtre. Il expliqua que le 30 novembre 1920, il avait déjeuné en compagnie de Gourlay et de sa sœur Denise, qu'il avait ensuite éloigné celle-ci en l'envoyant chez des amis et qu'il était resté dans son bureau avec Gourlay.

Le crime La nuit, tandis que Gourlay signait le reçu de la somme représentant le prix de vente de l'automobile et comptait les billets de banque déposés sur la table, Daguebert s'empara d'un revolver placé sur le rebord de la fenêtre, tira par derrière et dans la tête deux coups de cette arme sur l'Anglais, qui s'affaissa en même temps. Il avait ramassé les 25.000 francs dans le secrétaire de son bureau, puis rejoignit le chauffeur de l'Anglais, qui attendait, comme il avait été convenu, dans un café de Marquise.

Il raconta à celui-ci que Gourlay était parti avec trois de ses compatriotes, passer la soirée et la nuit à Boulogne et, de retour à son domicile, le lendemain de grand matin, creusa une fosse dans son jardin, où il traîna et enfouit le cadavre de la victime. Il ajouta qu'il avait été seul à commettre son crime et qu'il avait pris soin d'éloigner sa sœur, car dès l'arrivée de Gourlay, il avait songé à la supprimer.

L'autopsie a établi que Gourlay avait été atteint de deux projectiles de petit calibre, et que l'un d'eux, après avoir traversé la masse cérébrale, était ressorti au sommet du crâne, entraînant la mort instantanée.

Daguebert chercha à atténuer son crime Au cours de l'information, Daguebert, tout en maintenant ses aveux, a cherché à atténuer son crime, en prétendant qu'il avait eu avec Gourlay une discussion provoquée par les modalités de paiement des 25.000 francs. Il a déclaré ensuite qu'il éprouvait des troubles cérébraux et a demandé à être examiné par un spécialiste. Il a été fait droit à sa requête et, à la suite de cet examen pratiqué par le directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Venant, ce médecin a conclu que Daguebert n'était pas en état de déniérence au moment du crime et ne présentait aucune anomalie de nature à atténuer sa responsabilité.

L'accusé a la réputation d'être ambitieux, paresseux et menteur. Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

La peine capitale Daguebert qui était défendu par M. Michard, avocat de Boulogne-sur-Mer, a été condamné à mort. L'exécution aura lieu sur une des places publiques de Boulogne-sur-Mer.

Glageon est décorée de la Croix de guerre La Croix de guerre avec palme a été octroyée à la commune de Glageon, avec la citation à l'ordre de l'armée du 15 juin 1922. « Glageon, occupée par les allemands pendant toute la guerre, a, malgré les deuils, soufferts avec vaillance les privations, les souffrances et les rigueurs de l'occupation et fait preuve d'une confiance inébranlable dans le succès final. A subi l'explosion terrible d'un parc de munitions qui a détruit une partie de la commune faisant de nombreuses victimes. Croix de guerre avec palme. »

Voir notre 4^{me} page : LES CENDRES DU SECOND EMPIRE, par Eug. GUILLAUME. NOTRE CONTE-CINEMA : LA FOUDE DE LILLE, par V. B. LA MODE, par Cousine MADELEINE. CHOSSES ET AUTRES.

LE CRIME POLITIQUE DE LONDRES

L'Assassinat du maréchal Wilson

On redoute une réaction terroriste et d'autres assassinats politiques

Londres, 23 juin. — Voici un récit des circonstances exactes dans lesquelles le maréchal sir Henri Wilson a été assassiné : Le dernier discours Vers une heure de l'après-midi, il avait inauguré à la gare de Liverpool Street, une stèle de marbre à la mémoire des employés morts pendant la guerre. Il avait rappelé en termes émouvants, comment ceux auxquels il rendait hommage, étaient tombés faisant l'acier ou son revolver.

« En un clin d'œil la foule des poursuivants s'était abattue sur le meurtrier. Un instant lui avait brisé une bouteille de lait sur le crâne, l'assommant à moitié. Des femmes lui labouraient le visage à coups d'ongles, bref, il fut mis littéralement en pièces, si les agents, déboulant dans la bagarre, ne s'étaient mis entre la foule exaspérée, et celui qu'elle considérait comme sa proie. « A peine dégagé et relevé, l'homme, un aspect d'hercule, ayant retrouvé ses esprits, engagé avec ceux qui le maintenaient, une lutte si sauvage, qu'il ne fallut pas moins de six policemen pour l'emmener au poste de Gerald-Row, situé à une centaine de mètres. Là, les deux assassins, interrogés par les détectives, déclarèrent d'abord être des soldats et se refusèrent à donner aucune indication sur leur identité. « Finalement, ils dirent se nommer : l'un James Connolly, âgé de 24 ans; l'autre, Job O'Brien, âgé aussi de 24 ans. « Détail curieux, un dévoué plus tard qui ce dernier avait une jambe de bois. Connolly, le plus grand des deux, fut étendu sur le plancher, le visage déformé de sang. « Un premier détective qui l'interrogea, lui demandant ce qu'il était, il répondit : « Je suis un Irlandais, et si je n'étais pas eu peur de blesser des enfants, j'en aurais tué plus encore parmi vous. « En fait, une petite fille qui jouait, fut blessée, d'ailleurs peu grièvement, par une balle perdue. « Le bruit avait d'abord couru que les assassins avaient des complices qui avaient réussi à s'échapper. Il semble que la chose soit inexacte, et les visites opérées par les agents de Scotland-Yard, dans plusieurs maisons voisines de celle du maréchal, n'ont donné aucun résultat.

Sir Henri Hughes Wilson Le maréchal sir Henry Hughes Wilson, premier baronnet de ce nom, titre qui lui fut conféré en 1919 pour ses services rendus pendant la guerre, était né le 5 mai 1864 à Currycrane Edgeworthstown (Irlande). Il fut grand écrivain, un écrivain de Macbeth, et autre dans l'armée en 1884. Après avoir servi, de 1885 à 1889, pendant la campagne de Burma, au cours de laquelle il fut blessé, il suivit les cours de l'Ecole de guerre de 1892 à 1894, et prit part ensuite à la guerre sud-africaine. Quatre fois cité au cours de cette guerre, il en revint lieutenant-colonel, et après avoir été directeur de l'Ecole de guerre, il occupa différentes postes à l'état-major britannique, où il était directeur des opérations militaires depuis quatre ans, lorsque éclata la guerre en 1914. « Sous-chef d'état-major général du maréchal French, puis commandant du corps britannique sur le front français en 1916, il devint représentant militaire britannique au conseil militaire interallié de Versailles, en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922. « S'étant alors présenté à une élection partielle, à North-Down (Irlande), il fut élu membre du Parlement britannique en 1917. Nommé chef d'état-major général impérial en 1918, il fut promu maréchal en juillet 1919 et quitta l'armée au début de l'année 1922.